

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? —

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La commune paie 60 francs de fixe et 16 francs de gratification tout 76.
Quant au bois chaque fois que l'enfant vient à l'école il apporte une bûche pour la chauffer de la chambre*

Château d'Esp. ce 9^o Mars 1799.

D^s Henchoz Rigen d'actuellement domicilié au Hameau de...

204102

*Paroisse de Château d'Esp
(1) Ecole du Montetier*

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I. RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le Quartier du Montetier

La Maison d'école est isolée

A la Commune de Château d'Esp

Paroisse et Agence de Château d'Esp

Du Canton de Soleure

Du Canton

Toutes les Maisons sont fort rapprochées les plus éloignées sont les fermes qui fréquentent l'école sont à une lieue

Hameaux des Moulins et du Montetier et un grand nombre de Maisons isolées qui ont chacune leur nom propre comme le Sotainard les Saigues Rateret les Tremblay la Serrignaux les Communilles sur le Cort les Coullages les Soignes &c

La distance est fort différente et y en a qui sont à quelques pas d'autres plus loin graduellement jusqu'à une lieue

Le nombre des enfants diffère d'une semaine à l'autre par l'habitude on en voit plusieurs sans le changer de domicile deux ou trois fois par...

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

A un tiers lieue de celle de Notre Dame d'au
a trois 1/2 lieues de celle du Village
a demi lieue de celle de Noignière

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Ce que dessus doit répondre à ces deux questions
si j'ai bien compris

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, l'écriture, L'orthographe, les éléments de la
religion, l'arithmétique et la musique des Basques

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

L'école ne se tient qu'en hiver et dure environ cinq
mois et demi depuis le milieu de Novembre jusqu'au
milieu d'Avril

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

L'alphabet appelé palette - Le Nouveau Testament le
Catechisme d'Estimard - Une secourde de passages

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Cette école n'a point de réglemens qui lui soient
particuliers

9°. Durée de l'école chaque jour?

De midi jusqu'à deux heures à deux tous les jours excepté
le jeudi

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Sont distribués en deux classes

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Jusqu'à présent le Pasteur de la paroisse examinait,
le Consistoire Chouisois et le Ballif de Chaugemont
Confirment

b. D'où est-il?

De Chateau d'Esp

c. Son nom

Monsieur Bilet

(3)

d. Son âge.

43 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Non Marié

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 9 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Agriculteur

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Non

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

De 55 à 65 Maitre Garçons ou filles

a. En hiver, }
b. En été, } soit garçons ou filles.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Non

b. Quelle en est la valeur?

La Communauté

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

L'école est gratuite on ne paie rien

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Communauté loue à ses frais une chambre
dans une des Maisons du quartier de l'école
aussi au Centre que possible.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Monsieur Billet Secrétaire
Montpellier Commune de Chateaudaup
Le 5 Mars 1899

La Commune paye 60 francs de Suse et 10 francs Gratification; le tout en Argent.

Quant au bois Chaque Ecuyer apporte une bûche toutes les fois qu'il vient à l'école pour le chauffage de la Chambre

De la Commune - Seule

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ouchy

un hameau

à la Commune de Lausanne

De Lausanne, et de l'Agence de la Section du Pont.

De Lausanne

Du Léman.

Le 1^{er} quart d'heure de circonférence dans l'enceinte duquel se trouve le petit Ouchy & les maisons voisines, avec une partie de celles de Cour, contient vingt-deux maisons; l'autre quart d'heure, comprenant le reste de Cour, Contigny, jusques et y compris les maisons près le Pont de la Maladière; environ quatre maisons.

Cour, le petit Ouchy & maisons voisines

Depuis l'extrémité de Cour, y compris les environs du Pont de la Maladière, trente minutes; de l'extrémité du petit Ouchy, quinze minutes.

De Cour & maisons voisines: vingt
Du petit Ouchy & maisons voisines: dix-neuf

206 103